

<http://montesquieu.ens-lyon.fr/spip.php?article940>



Traduire L'Esprit des lois en ita-lien (livres XX-XXXI)

- Séminaires, conférences et entretiens en ligne - Séminaire « (Re)lire L'Esprit des lois » 2011-2012 - 30 mars 2012 -

Date de mise en ligne : vendredi 30 mars 2012

Copyright © Montesquieu - Tous droits réservés

Biographie

Ancien élève de l'ENS de Pise, docteur en philosophie et en sociologie (Institut d'études politiques de Paris), Giovanni Paoletti est Maître de conférences d'Histoire de la philosophie à l'Université de Pise.

Ces recherches portent sur l'histoire de la philosophie politique et l'histoire de la pensée sociologique.

Quelques publications :

« Durkheim historien de la philosophie », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, 2005/3 (tome 130), p. 275-301.

Benjamin Constant et les Anciens. Politique, religion, histoire, Paris, Champion, 2006.

Some Concepts of 'Evil' in Durkheims' Thought, in W.S.F. Pickering - M. Rosati (dir.), *Suffering and Evil. The Durkheimian Legacy*, Berghahn, New York-Oxford, 2008, p. 63-80.

Constant selon l'ordre des raisons. Structure, style et argumentation dans les Principes de politique de 1806, « *Annales Benjamin Constant* », 33, 2008, p. 77-119.

Benjamin Constant, *La libertà degli antichi, paragonata a quella dei moderni*, traduction de Giovanni Paoletti, Einaudi, Torino 2001.

Résumé

Traduire *L'Esprit des lois* en italien aujourd'hui signifie se confronter à une tradition conceptuelle consolidée, qui a façonné, à travers une dizaine d'éditions échelonnées sur deux siècles et demi, la réception et la compréhension de cet ouvrage en-deçà des Alpes. Cela constitue à la fois une aide et un obstacle pour le traducteur : une aide, parce que celui-ci peut compter sur des solutions consacrées, et inscrite en quelque sorte dans la mémoire culturelle du public des lecteurs ; un obstacle, parce qu'il se trouve parfois dans la condition de redécouvrir un texte rendu opaque, pour ainsi dire, par le voile des traductions historiques. Dans ce séminaire, je me propose de décrire et de commenter une petite casuistique de problèmes, liés au lexique et à la syntaxe, où cette ambivalence du rapport entre *L'Esprit des lois* et *Lo spirito delle leggi* se montre d'une façon plus claire et significative. C'est notamment dans les cas de syntaxe, que la différence structurelle des deux langues, français et italien, peut avoir un effet heuristique : ma thèse est que les passages où la construction de la phrase de Montesquieu résiste à la traduction sont souvent aussi ceux où la syntaxe de son texte s'avère inséparable de la logique de l'argumentation, l'ordre des mots de celui des idées.

>>

texte alternatif